



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
03 87 99 15 20  
03 87 99 21 85  
mairiealsting@rtvc.fr

## A V I S

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

#### PROCURATIONS

Pour les personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de se rendre aux bureaux de vote les dimanches 20 et 27 juin prochains pour les élections régionales et départementales, nous rappelons **qu'il est possible de faire établir une procuration.**

Celle-ci vous permettra de voter malgré tout, en donnant pouvoir à une autre personne, figurant elle-même sur la liste électorale de la commune.

Il faut pour cela soit :

- **se rendre directement** à la **gendarmerie de BEHREN-les-FORBACH** (en personne), 10 rue du Petit Bois (Zone artisanale), ou au commissariat de police de FORBACH (Avenue Saint-Rémy), muni de sa pièce d'identité.
- **Soit faire la demande en premier lieu sur le site «Maprocuration.gouv.fr»** (à noter qu'il faudra se déplacer ensuite en personne à la gendarmerie ou au commissariat pour faire valider son identité).

Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, les autorités **peuvent se rendre** à votre domicile (N° de téléphone de la brigade de Behren : **03-87-87-32-64 – Commissariat de Forbach : 03-87-87-41-00).**

Alsting, le 08 juin 2021

Le Maire, HEHN Jean-Claude

